
Dons des citoyens de la commune de Morestel (Isère) qui offre des effets d'habillement pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons des citoyens de la commune de Morestel (Isère) qui offre des effets d'habillement pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 650;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31460_t1_0650_0000_2

Fichier pdf généré le 23/01/2023

4

Le comité révolutionnaire de la commune de Morestel (1), district de la Tour-du-Pin, département de l'Isère, annonce à la Convention nationale, qu'il a recueilli parmi les citoyens de cette commune pour les braves et généreux défenseurs de la patrie 61 chemises, 2 chapeaux, 13 paires de bas, 7 paires de guêtres, et 20 paires de souliers.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

5

L'agent national du district de Cany envoie à la Convention, de la part de l'administration de ce district, un échantillon de salpêtre; il annonce que la récolte de ce sel fulminant est en pleine activité dans toutes les communes de son arrondissement; que tous les bras s'empressent à l'envi de fouiller le sol des caves et des terrains salpêtrés; et que les femmes et les enfans même supportent avec un courage, digne de l'ancienne Sparte, les travaux et les fatigues de cette opération vraiment révolutionnaire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission du salpêtre (3).

6

Le citoyen Massin, juge-de-peace à Masse-Libre, département de Saône et Loire, écrit au président de la Convention, que cette commune, pauvre et peu peuplée, a déposé, sur l'autel de la patrie, 94 chemises, 12 paires de bas, un drap, une somme de 273 liv. 14 sous en assignats, remis au district de Louhans, pour les défenseurs de la patrie. Il donne les détails des fêtes civiques célébrées en réjouissance de la reprise de Toulon, et de la plantation d'un nouvel arbre de la Liberté dédié à la Montagne.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

7

La section de l'Union, troisième de la commune de Lille, écrit à la Convention que les Lillois sont bien persuadés que les tyrans coalisés ne tenteront pas un seconde fois d'attaquer une place qui a su si bien se défendre sans y être préparée; mais qu'ils surveillent attentivement les hommes qui viennent jouer un grand rôle parmi eux; aussi, sans s'arrêter à réfuter les calomnies lancées contre le peuple

lillois, la section de l'Union fait passer l'exposé de ce qu'elle a fait jusqu'à ce jour.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public. (1).

[Lille, 12 vent. II] (2).

« Législateurs,

La commune de Lille, par sa position à l'extrême frontière autant que par son importance doit être nécessairement l'un des principaux théâtres des grands mouvements, inséparables de l'état de crise où nous sommes; c'est là que les vrais Républicains, les francs Montagnards trouvent l'occasion de signaler leur dévouement à la Patrie, mais c'est là aussi que les intrigants, excités par la soif de l'ambition, ou corrompus par l'or de nos ennemis, se flattent de trouver les moyens de nuire à la chose publique.

Les Lillois, bien persuadés que les tyrans coalisés n'oseront pas une seconde fois attaquer une place qui a si bien su leur résister sans y être préparée et qui, maintenant, est inabordable par l'état de défense où on l'a mise; ne craignent plus les ennemis extérieurs, mais ils surveillent attentivement ces hommes qui viennent jouer un grand rôle parmi eux, ainsi est-il rare que les intrigants n'y soient pas démasqués; alors quelle doit être la ressource de ceux-ci? C'est naturellement de calomnier ceux qu'ils n'ont pu tromper.

Les Lillois savent que ces inconvénients sont inséparables d'une grande révolution, ils savent encore que leur réputation ne dépend pas de quelques individus; mais ils savent aussi que c'est un devoir pour les bons citoyens d'éclairer la Convention sur des objets aussi importants, afin de prévenir des mesures qui peut être nuiraient à la chose publique. En conséquence et sans s'arrêter à réfuter les calomnies, lancées contre le peuple de Lille, le bureau de la 3^e section de l'Union va vous mettre sous les yeux, Législateur, l'exposé de ce qu'elle a fait jusqu'à ce jour. » [paraphe].

[« Conduite de la Section de l'Union »; 12 vent. II]

Après avoir contribué, comme tous les autres habitants de la Commune, aux offrandes patriotiques auxquelles ils avoient été invités par la Municipalité et notamment pour le soulagement des veuves et des orphelins des défenseurs de la patrie, les citoyens de la section de l'Union, d'accord avec la Société populaire, firent une collecte dans son arrondissement en janvier 1793, dont le produit fut d'abord un assez grand nombre d'effets, propres à vêtir nos frères d'armes et ensuite une somme de 2 319 l. 13 s. en deniers clairs, ce qui les mit à même de faire une expédition d'habits, de chemises, bas, souliers, etc., au 2^e bataillon du Nord, qui étoit alors en garnison à St-Trond.

Les fédéralistes du Midi avoient cherchés par des manœuvres secrètes à corrompre l'armée du Nord, leurs premières adresses furent livrées aux flammes dans l'enceinte de la maison commune; mais ils osèrent faire de nouvelles ten-

(1) Et non Morulet.

(2) P.V., XXXIII, 419-20.

(3) P.V., XXXIII, 420. J. Sablier, n° 1207.

(4) P.V., XXXIII, 420.

(1) P.V., XXXIII, 420. Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl^t); M.U., XXXVIII, 28.

(2) D^{xlii}, doss. 2, p. 89.